



LA VILLE DE NEMOURS

(13 000 habitants)

RECRUTE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS (3 à 11 ans)

2 ANIMATEURS EDUCATIFS ACCOMPAGNEMENT PERISCOLAIRE (CDD DE REMPLACEMENT)

Description du poste :

Filière : animation

Catégorie : C

Grade : adjoint territorial d'animation

Temps de travail : 1 Temps complet annualisé (Horaires de travail réguliers et fractionnés avec une amplitude de travail variable selon les événements ; 07h00>19h00)

1 temps non complet annualisé à 17h30/hebdo

Missions :

Rattaché(e) à l'accueil de loisirs, vous participez à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets et/ou activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet pédagogique et du respect des règles du cadre légal en vigueur.

Vous participez à l'encadrement d'enfants de 3 à 11 ans pendant les temps périscolaires et extrascolaires.

Missions principales :

- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Assurer la responsabilité d'un groupe d'enfants et mettre en œuvre des projets d'animation ou des démarches répondant aux objectifs du projet pédagogique
- Intégrer, participer et enrichir la vie de l'équipe d'animation
- Exprimer, réaliser et évaluer les projets d'enfants
- Informer et communiquer avec l'équipe et les familles
- Participer à la vie de la structure : entretien et rangement du matériel, inventaire, participation aux commandes, participation au nettoyage des salles
- Participation aux événements locaux : animations lors de manifestations, adhésion des enfants aux différentes campagnes organisées par la collectivité

Profil demandé :

Poste ouvert exclusivement aux contractuels

BAFA ou équivalence et expérience de 1 à 3 ans souhaités

Permis B souhaité (intervention sur différents sites : écoles, centre de loisirs, etc.).

Savoir-faire :

- Encadrer des activités éducatives
- Adapter les activités en fonction de l'âge de l'enfant ou de sa particularité
- Faire découvrir et pratiquer plusieurs disciplines
- Bâtir des séances et supports d'animation
- Coordonner les temps d'animation en fonction du temps scolaire et du projet de classe
- Répertoire les matériels et matériaux nécessaires à l'activité
- Construire, proposer et fédérer un groupe d'enfants sur des projets d'activités
- Respecter les capacités, l'expression et la créativité de l'individu
- Repérer les enfants en difficulté et signaler la situation au responsable
- Travailler en équipe et être force de propositions
- S'assurer du respect du protocole Individuel d'alimentation
- Dialoguer avec les parents et les enfants (individuellement, collectivement)
- Dialoguer avec les acteurs éducatifs
- Concevoir et mettre en forme des supports écrits
- Co-construire, formaliser et animer des projets individuels ou collectifs d'animations



LA VILLE DE NEMOURS

(13 000 habitants)

RECRUTE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS (3 à 11 ans)

2 ANIMATEURS EDUCATIFS ACCOMPAGNEMENT PERISCOLAIRE (CDD DE REMPLACEMENT)

Savoir :

- Méthodologie de construction d'un cycle d'activités
- Techniques d'animation, d'encadrement
- Techniques d'observation et d'écoute
- Conditions matérielles et techniques des projets et des activités
- Législation et réglementation relatives à la protection de l'enfance
- Notions d'équilibre alimentaire
- Concertation et techniques d'écoute active

Savoir-être :

- Etre patient, organisé, rigoureux
- Savoir travailler en équipe
- Etre discret (secret professionnel, devoir de réserve...)
- Etre disponible, polyvalent et assidu
- Etre sérieux, motivé, et avoir le sens du service public
- Avoir un langage irréprochable

Rémunération statutaire selon grille indiciaire + régime indemnitaire + repas gratuit + avantages sociaux des enfants du personnel.

Date d'ouverture des candidatures : 30 mars 2023
Date limite de dépôt des candidatures : 17 avril 2023

Poste à temps complet à pourvoir **au plus tard le 07 juillet 2023**
Poste à 17h30/hebdo à pourvoir **le 21 avril 2023**

Merci d'adresser :

**vosre lettre de motivation
vosre CV détaillé
les copies de vos diplômes et du permis de conduire**

à :

recrutements@ville-nemours.fr
ou sur www.nemours.fr/votre-mairie/recrutement/

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant.